

COMMUNIQUER SUR LES RISQUES AUX OCCUPANTS

ALÉA



PRÉCIPITATIONS ET INONDATIONS



DYNAMIQUES LITTORALES



SÉCHERESSES



CHALEURS



FEUX DE FORÊT



TEMPÊTES ET VENTS VIOLENTS

ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE



EXPLOITATION

PARTIE DU BÂTIMENT



RAFRAÎCHISSEMENT



REZ-DE-CHAUSSÉE



USAGES

COÛT



faible moyen élevé

NIVEAU DE COMPÉTENCE REQUIS



faible

Bien que les occupants du bâtiment soient les premiers concernés par la résilience du bâti face aux aléas climatiques, ils sont souvent peu informés des risques auxquels le bâtiment est exposé. Même lorsqu'ils ont connaissance des risques, ces derniers sont souvent sous-estimés, et les bons gestes à adopter méconnus. Communiquer sur les risques, les comportements à adopter et les dispositifs de secours existants, auprès des occupants est essentiel afin de limiter les dommages humains et matériels, en cas de crise.

IMPACTS

Sensibiliser les occupants permet de **réduire les risques physiques** encourus par les usagers du bâtiment et les dégâts subis par le bâti, lors d'épisodes climatiques extrêmes. En effet, des occupants informés et/ou formés auront davantage la capacité de **se mettre en sécurité** (par exemple en rejoignant une zone refuge) et/ou **d'aider à la protection du bâtiment** (par exemple en mettant en place des dispositifs d'obstruction des ouvertures, en cas d'inondations).

De plus, les occupants du bâtiment peuvent devenir de vrais **alliés dans la lutte contre les effets de certains aléas climatiques, comme les vagues de chaleur**, en adoptant des gestes quotidiens qui permettent d'améliorer le confort thermique du bâtiment (par exemple en ouvrant les fenêtres la nuit afin de profiter du free-cooling).

GUIDE DE MISE EN PLACE

Informar les occupants du bâtiment des risques climatiques auxquels le bâti est exposé requiert un travail de concert avec les divers acteurs du secteur de l'immobilier, lesquels, chacun à leur manière, peuvent mettre en place des actions de sensibilisation :

- **Réaliser une analyse de risques climatiques** auquel le bâtiment est soumis,
- **Ajouter une clause sur les risques climatiques** dans les annexes vertes,
- **Organiser des sessions de formation régulières** afin de leur expliquer comment réagir en cas d'aléas climatique et s'assurer qu'ils en ont une bonne compréhension,
- **Organiser régulièrement des exercices de simulation** pour permettre aux occupants de mettre en pratique ce qu'ils ont appris.

Quel que soit le moyen de communication choisi, le succès des actions de sensibilisation dépend souvent de plusieurs facteurs déterminants :

- 1. Bien cibler les populations** : il s'agit d'identifier quelques caractéristiques saillantes des occupants du bâtiment (catégories d'âge, personnes actives/ inactives, etc.) afin de sélectionner les médias de communication (réunions d'information, brochures, panneaux d'affichage, courriels, etc.) et l'angle pédagogique les plus appropriés ;
- 2. Être précis, clair et simple** : il s'agit d'identifier avec précision les risques auxquels le bâtiment est exposé sans tomber dans l'écueil d'une communication trop technique ou dense qui rendrait l'information inaccessible ;
- 3. Choisir le moment opportun** : pour augmenter l'impact des actions de sensibilisation, il est conseillé de cibler des moments de disponibilité, physique ou

mentale (lorsqu'un évènement climatique se trouve au cœur de l'actualité, organisation d'ateliers en journée dans les actifs tertiaires, etc.) durant lesquels les occupants du bâti seront plus réceptifs.

Dans le cadre de la communication des risques climatiques aux occupants d'un bâtiment, il est essentiel d'adapter la transmission de ces informations en fonction des **usages spécifiques du bâtiment** :

- Pour un **bâtiment résidentiel**, il faut rendre l'information accessible et pertinente pour les résidents, en utilisant des canaux de communication familiers, tels que les réunions collectives, les bulletins d'information du syndicat de copropriété, etc. Une réunion d'information annuelle peut aborder les risques climatiques locaux, les mesures de préparation recommandées, et les ressources pour un kit d'urgence ;

- Dans un **environnement de bureau**, les risques climatiques peuvent perturber la continuité des activités. Il est essentiel de discuter des interruptions potentielles et de souligner l'importance de la planification d'urgence. L'intégration de l'information sur les risques climatiques dans les plans d'urgence de l'entreprise, avec communication aux employés via courriels, réunions d'équipe ou affichages internes, est adaptée ;

- Dans une **école**, les risques climatiques impactent la sécurité des élèves. Il est donc essentiel d'impliquer enseignants et personnel administratif dans la sensibilisation des enfants aux dangers climatiques, la réalisation régulière d'exercices d'évacuation et de secours, ainsi que dans la communication avec les parents via réunions et affichage ;

- Dans un **centre de soins de santé**, la préparation aux urgences climatiques est cruciale, en particulier pour les patients vulnérables. La sensibilisation aux risques climatiques peut se faire lors des réunions de personnel, par des bulletins internes, des simulations d'urgence et la formation continue du personnel médical.

FREINS ET LEVIERS

⊕ Le dispositif d'information acquéreur-locataire (IAL) rend obligatoire le fait que tous les locataires ou acheteurs d'un bien immobilier, notamment dans une zone réglementée par un plan de prévention des risques (PPR), soient **informés des risques naturels** et de toute indemnisation de sinistre antérieure à la suite d'une catastrophe naturelle. Un état des risques doit figurer dans le dossier de diagnostic technique (DDT) annexé à la promesse et à l'acte de vente ou au bail de location. Pour renforcer cette information, le décret d'application du 1^{er} octobre 2022 a instauré que :

- Toute annonce immobilière, quel que soit son support de diffusion, doit désormais porter cette mention : « Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr » ;

- L'état des risques doit être remis à la première visite.

⊕ Dans le cadre du Fond Barnier, les collectivités publiques et les entreprises d'assurance peuvent demander une aide financière permettant de **subventionner à hauteur de 100%** les frais engagés pour la réalisation d'une campagne d'information sur la garantie « CatNat » (catastrophe naturelle).

⊕ Afin d'étendre les dispositifs existants, un **diagnostic « CatNat »**, généralisé et obligatoire, sur le modèle du diagnostic de performance énergétique (DPE), pourrait être mis en place, comme conseillé dans un rapport parlementaire publié en juillet 2019.

! MALADAPTATION

Les maladaptations peuvent résider dans les risques suivants :

Renforcement de la ségrégation socio-spatiale et accentuation de l'injustice climatique

Lorsque les résidents saisissent les risques liés à leur lieu de résidence, certains pourraient vouloir déménager vers des zones moins exposées. Cependant, cela soulève des préoccupations liées à la ségrégation socio-spatiale et à l'injustice climatique. Cette tendance pourrait accentuer la division entre les populations aisées, qui peuvent se relocaliser, et les moins favorisées, piégées dans des zones à risques élevés. Cela pourrait se traduire par la dévalorisation des biens immobiliers et par l'incapacité des individus à changer de lieu de résidence, contribuant ainsi à la perpétuation de la pauvreté et à l'accentuation des risques climatiques pour les groupes vulnérables.

Communication contreproductive

Une communication qui ne prend pas en compte les besoins, les habitudes et les usages des publics visés peut être contreproductive si les occupants ne se sentent pas directement touchés par les risques climatiques. De plus, des messages alarmistes peuvent provoquer des réactions de peur et de déni, notamment lorsque les propriétaires craignent la dévaluation de biens immobiliers exposés, comme dans certaines régions soumises au Retrait-Gonflement des Argiles (RGA).

Négligence des contraintes spécifiques liées aux territoires

Une communication inadaptée au contexte spatial et territorial peut entraîner un manque de pertinence et d'engagement chez les habitants. Chaque région présente ses propres particularités en matière de risques climatiques. Ignorer ces spécificités rend la communication générique, peu pertinente et peut échouer à mobiliser les habitants. De plus, le passé de chaque région en matière de catastrophes climatiques influence la perception des risques.



REPÈRES DE SUIVI



LES RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?



AJOUTER UNE CLAUSE SUR LES RISQUES CLIMATIQUES
DANS LES ANNEXES VERTES



RECUEILLIR LES COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DES
OCCUPANTS SUR LA COMMUNICATION DES RISQUES



POUR SUIVRE MES ACTIONS ADAPTATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

+/- : indicateur quantitatif

★ : indicateur qualitatif

INDICATEURS DE MOYENS	INTERPRÉTATION
Pourcentage des occupants sensibilisés aux aléas climatiques auxquels le bâtiment est exposé (%)	▶ A maximiser
Nombre de simulation d'évacuations et/ou de gestion d'aléas climatiques auxquels est exposé le bâtiment	▶ A maximiser
Nombre de signalétiques à l'intérieur du bâtiment sur les aléas climatiques auxquels le bâtiment est exposé par rapport au nombre d'usagers	▶ A maximiser
Pourcentage de recommandations essentielles suivies (%)	▶ Le maximum de recommandations doit être mis en œuvre

INDICATEURS DE RÉSULTATS	INTERPRÉTATION
Pourcentage des occupants respectant les procédures d'évacuation lors de simulation d'évacuations et/ou de gestions d'aléas climatiques (%)	▶ A maximiser
Pourcentage de satisfaction des usagers par rapport à la communication sur les risques auxquels le bâtiment est exposé (%)	▶ Ce pourcentage doit être maximisé
Dégâts financiers, matériels et/ou humains subis lors de catastrophes liées au changement climatique qui pourraient être évités par des changements de comportements	▶ A minimiser

* La situation témoin est définie par les paramètres fixés permettant d'isoler l'influence de l'action adaptative (conditions similaires : météo, heure de mesure, espace, etc.).



NOTION / DÉFINITION

● On considère un **usager sensibilisé** lorsque celui-ci a été formé à la compréhension et l'application concrète d'un contenu pédagogique.



RÉGLEMENTATION / CRITÈRE

● La fréquence des simulations d'évacuation et/ou de gestion des risques climatiques auxquels le bâtiment est exposé varie en fonction de sa nature et des occupants.

EN SAVOIR PLUS

Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI) (2013), [Sensibiliser les populations exposées au risque d'inondation](#)

Dugast, M. et Gassiat, A. (2014), [Prévenir ou s'adapter ? La vision des acteurs locaux du risque inondation dans le contexte du changement climatique](#)

Ministères Écologie Énergie Territoires (2023), [Prévention des risques naturels](#)

